



VILLE DE

**Sainte-Marie
aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20250219-475_2025-DE
Date de télétransmission : 21/02/2025
Date de réception préfecture : 21/02/2025

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 19 Février 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 19 membres, absents excusés ayant donné procuration : 8 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre

POINT N° 475

SUBVENTION A LA CROIX ROUGE - MAYOTTE

Mme la Maire expose :

Frappé par le cyclone Chido le 14 décembre dernier, le territoire de Mayotte a subi des destructions sans précédent. Les biens et infrastructures du Département et des communes de Mayotte ont été particulièrement touchés, engendrant de grandes difficultés dans l'indispensable continuité des services publics locaux au bénéfice de la population.

Afin de s'associer à l'élan de générosité, de nombreuses collectivités ont d'ores et déjà manifesté leur volonté de pouvoir venir soutenir les actions d'urgence et de reconstruction sur l'archipel. La Ville de Sainte-Marie-aux-Mines souhaite s'associer à l'opération et propose de verser une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge.

Madame la Maire propose d'accorder une subvention de 1 000 € à la Croix Rouge.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Croix-Rouge pour la participation à la reconstruction de Mayotte.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,

Gaëlle SKOCIBUSIC

La Maire,

Noëllie HESTIN